

Conseil Municipal du 15 octobre 2020, suite...

Un conseil municipal plutôt calme, enfin presque, compte rendu de la séance du 15 juillet 2020 :

Annie Mouthier explique pourquoi l'opposition ne peut pas voter ce compte rendu, tant sa participation a été réduite à peau de chagrin. De nombreuses questions politiques de fond ont été abordées, telles que la décentralisation, la démocratie participative, le travail le dimanche, les aides économiques... et qui n'apparaissent malheureusement pas dans ce petit compte rendu 5h30 de conseil.

Rapport de la cour des comptes :

Monsieur le Maire se satisfait de ce rapport. Il pense que beaucoup de villes aimeraient en avoir un analogue.

Et quand le rapport pointe du doigt de graves erreurs de gestion, il les met sur le compte de son prédécesseur. « C'est pas moi, c'est lui ». Même quand les irrégularités sont commises en 2017 !

Bon ! On aurait souhaité d'autres arguments.

Annie Mouthier l'interroge sur plusieurs points soulevés par la chambre régionale :

- Une politique managériale inexistante
- Un régime de défaveur à l'encontre de la MJC
- Un conflit d'intérêt avéré avec une salariée. Celle-ci, en parallèle à sa mission d'agent municipal, est embauchée dans une entreprise privée qui nouera des relations commerciales avec la commune dans le même domaine de compétence.
- Une absence de concordance entre l'inventaire comptable de la commune et l'état de l'actif.

Au cours de ce conseil du 15 octobre 2020 les délibérations suivantes ont été adoptées par la majorité :

- Vote d'une **aide de 8537 euros pour les sinistrés des Alpes Maritimes** et une de **2000 euros pour le Liban**
- Élection des membres titulaire(s) (Monsieur Mercier) et suppléante (Madame Weller) représentant la commune de Venelles à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la métropole.

Cette même délibération avait déjà été soumise au vote du précédent conseil municipal.

Jean-Yves Salvat s'en étonne « quand une assemblée délibérante prend une décision, comment peut-elle être remise en cause. Même si les membres de la Métropole change, ça n'invalide pas les votes de l'assemblée délibérante de Venelles »

Monsieur le Maire répond qu'il souhaite sécuriser ce vote. Dont acte !

- Des demandes d'aide financière auprès du département à hauteur de 70% :
 - « Aide à la Provence verte » : création d'une réserve pédagogique de biodiversité au pôle culturel et la végétalisation des cours d'école (coût total : 200 000 euros).